QUAND ON EST A MOITIÉ BIEN, IL FAUT RERTER COMME L'ON EST.

Fre
F12C
7309

J'AIME singulièrement cet adage, et j'en ai fait le principe de ma conduite. François, vous devriez bien tous en faire autant. Je ne veux pas dire pour cela que vous restiez dans cet état de fermentation, d'inquiétudes où nous nous trouvons aujourd'hui; car ce n'est pas-là être à moitié bien; j'appelle cela, au contraire, être tout à fait mal. Mais je sais que dans ce moment-ci des gens aveuglés par leurs passions ou par leur intérêt voudroient bouleverser tout dans le royaume. Il y a entr'autres deux partis nouveaux qui paroissent prendre quelque ascendant sur la multitude : l'un ne veut pas du tout de roi; l'autre consent bien avoir un roi, mais ne veut pas de Louis XVI. Il faut examiner les raisons des uns et des autres.

Et d'abord, quant au premier système, je veux bien pour éviter les querelles, car j'aime la paix, moi, supposer avec ses partisans qu'il est le plus raisonnable; mais devroient-ils le reproduire sans cesse sous toutes les formes, prendre à tâche de remplir de cette idée les têtes du peuple qui ne sont pas encore remises

Md W 14864

dans leur première commotion, et qui tout étourdie encore semble ignorer s'il doit obéir. Puisque cette loi est décrétée, il me paroît bien étonnant que des amis de la liberté veuillent la détruire, au moment où il faut un centre où aboutissent les départemens, les districts, les municipalités dont un grand nombre partage les erreurs et les égaremens de la multitude, dont un grand nombre cherche, comme elle, à s'isoler de toute autorité et à régner en souverain.

Pour faire plaisir à ces messieurs, j'avouerai encore que je n'aurois point été partisan de la royauté dans un petit pays. Mais dans un royaume aussi étendu que la France, si la royauté est un mal, c'est un mal nécessaire. Je ne répèterai pas ici toutes les raisons qu'on a donné depuis des siècles. Je ne dirai pas que lorsqu'il s'agit d'exécuter, un seul homme doit être chargé de ce soin, parce que ses mouvemens sont plus rapides que ceux d'un corps compliqué; qu'il aura par conséquent bien-plutôt arrêté les ennemis du dehors et du dedans : je ne dirai point qu'il est nécessaire que la royauté soit héréditaire pour éviter les troubles et les guerres civiles auxquelles nous exposeroit chaque mutation de roi. Je ne dirai pas en faveur du *veto* qu'il faut que tout ait son contre-poids dans la nature, et que le corps législatif seul au bout du levier entraîneroit tout par son poids. Toutes ces raisons, comme

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

je l'ai dit, ont été déjà données depuis long-temps, et je ne vois pas qu'on y ait répondu.

Je me bornerai à examiner les plus fortes objections qu'on fait aujourd'hui contre le système de la royauté. On la veut supprimer parce qu'on la croît inutile et nuisible : inutile ! Le président de l'assemblée nationale pourroit, dit-on, être chargé de faire exécuter la loi ; on pourroit seulement accorder à la présidence trente jours de durée, de sorte que, suivant ce plan, nous aurions autant de rois que le soleil de rayons. De quelle utilité pourroit être ce magistrat menstruel, qu'on veut établir pour prouver l'inutilité d'un roi ? Les loix, il est vrai, sont faites, mais il est impossible au législateur, quelqu'habile qu'il puisse être, de prévoir tous les cas, et il faut bien laisser à l'exécuteur de la loi une certaine latitude qu'on ne peut lui ôter ; il faut bien que dans des circonstances imprévues et pressantes, il l'interprète, au moins provisoirement, sur-tout le corps législatif n'étant pas toujours assemblé ; mais quand le mois de M. le président sera écoulé, et que son successeur, qui sans doute aura été désigné d'avance, avant la séparation de la législature, sera dans le fauteuil, qui vous a dit que ce nouveau président interprêtera la loi comme son prédécesseur ? il défera ce que l'autre aura fait. Une affaire aura pris telle direction ; tout-à-coup il lui donnera

une impulsion contraire, il la fera aller à rebours, ainsi rien ne finira; tout sera dans une oscillation continuelle. Puisqu'il a été décidé que le corps législatif ne sera pas obligé de s'assembler continuellement; souvent M. le président ne sera donc pas président, et quand la législature sera assemblée, M. le président, ou ne présidera pas, ou ne sera pas pouvoir exécutif; car on voit aujourd'hui combien il a peu de temps, quoiqu'il soit borné aux seules fonctions de la présidence. On voit donc que l'anéantissement de la royauté est impossible en France.

On dit encore que le peuple n'a point de rapport avec le roi; qu'il ne lui a jamais obéi directement, et qu'il ne connoît, à proprement parler, que les derniers fonctionnaires publics; ceux qui lui commandent immédiatement. Mais il me semble que ceux qui raisonnent ainsi, connoissent bien mal le peuple, et même le cœur humain. Pourquoi craint-on les derniers agens de l'autorité; ce n'est point à cause d'eux, c'est qu'on voit par derrière un rempart d'agens plus forts et plus redoutables, disposés à défendre les inférieurs; que dans l'état où nous sommes, dans ce moment où les idées d'ordre, de bien public ne sont pas encore gravées dans les esprits, la municipalité se trouvât seule, elle qui est déjà si timide, quoiqu'elle se sente soutenue, vous verriez comme elle riroit de ses vains efforts. Il faut

que le peuple voie dans le lointain différens dégrés de pouvoir et d'autorité, tandis qu'il touche au dernier échelon, et qu'il ne connoît bien distinctement que celui-là. Il faut dans le corps politique, comme dans un corps de bataille, un ordre profond et bien entendu.

On veut, enfin, que la royauté soit nuisible, d'abord, à cause de la liste civile. A cela je répondrai. n'épargnons pas notre or, s'il doit épargner notre sang; car le proverbe a raison qui dit; plaie d'argent n'est pas mortelle: pour l'autre, c'est tout différent. L'inviolabilité du roi, dit-on encore, met bien des gens à leur aise. On seroit bien embarrassé, je crois, de prouver cette assertion, puisqu'une inviolabilité, telle que celle établie parmi nous, ne met pas même le roi à son aise; malgré son inviolabilité, il a les bras liés: tout ce qu'il fait doit passer par les mains du ministre, et il est clair que le ministre soumis à la responsabilité, lui refusera ses secours et signature, toutes les fois qu'il craindra d'être compromis. Le roi, il est vrai, pourra changer ses ministres, mais il ne changera, pour ainsi dire, que de visage. Tout homme craint pour son honneur et pour sa vie, et personne n'ira s'exposer à perdre l'un et l'autre.

Venons maintenant à ceux qui nous permettent bien d'avoir un roi, mais qui ne veulent pas que ce roi soit Louis XVI. Ceux-ci, surtout, paroissent unis par la passion; car d'après

nos loix, il importe peu que ce soit Pierre ou Jacques qui occupe le trône ; elle ont pourvu à tout ; tout prévu, de manière que l'homme le plus mal-intentionné, ou le plus borné, ne pourroit faire aucun mal à la France. Louis XVI n'est point dans ce cas-là ; mais afin de répondre méthodiquement, je demanderai ce qu'a fait Louis XVI pour déméríter de son peuple, et ce qu'on auroit à gagner au change.

D'abord, plus je considère Louis XVI, et plus je le vois propre à la constitution. Quel est le caractère d'un peuple libre? la loyauté, la franchise, ces vertus doivent sur-tout appartenir à son chef. Or, long-temps avant la révolution c'étoit-là le caractère reconnu du roi que nous possédons. Dès-lors qu'un homme ne marche point par des sentiers tortueux, on peut être sûr qu'il adhère intimement à toutes les choses qu'il approuve. Ainsi le roi ayant approuvé par son acceptation et sa sanction tous les principes et tous les détails de notre constitution, nous pouvons compter sur l'attachement qu'il lui porte. Ajoutez à cela qu'il n'a jamais dévié quand il a fallu agir et exécuter. Qu'on me cite un seul acte où le roi ait voulu empêcher nos loix d'avoir leur effet, où il n'ait pas secondé de tout son pouvoir l'assemblée nationale : je ne conçois pas comment le peuple, ni aucun des citoyens qui ont toujours fait profession d'aimer Louis XVI, ont pu croire aveuglément à tous les faits in-

jurieux qu'on lui attribue ; recueillir avec tant d'avidité, des bruits destitués de tout fondement : On lui reprochoit de garder auprès de lui quelques ecclésiastiques anciennement attachés à son service, parce que ces ecclésiastiques étoient insermentaires. Mais ne voit-on pas qu'il les gardoit par pure considération ; que de tels personnages n'influoient en rien sur les délibérations, que les ministres, quoiqu'on en dise, étoient tous bons, et que, comme nous avons dit, aujourd'hui sur-tout, que les loix de la responsabilité sont établies, on n'auroit pas même à craindre les opinions particulières du Roi, ou d'un ministre quelconque, parce que l'assemblée nationale, et tous les corps administratifs, sont toujours là en sentinelle.

Qu'aurions-nous donc à gagner au change, étant sûrs de la loyauté du roi, nous qui n'aurions rien à regretter, quand même il nous seroit opposé. On parle du duc d'Orléans ; et c'est de ce côté-là que se tournent avec affectation ceux qui voudroient un autre roi. Je n'aime pas à médire ; mais, sans faire tort au ci-devant duc, a-t-il plus de talens que le roi? a-t-il mis jamais dans sa conduite plus de probité et de franchise que Louis XVI? Il s'est montré l'ami du peuple, et peut être trop, à ce qu'on dit. Je ne préjuge rien ; mais cet amour pour le peuple, s'il a été très-sincère, a-t-il été toujours été très-clair? s'est-il toujours renfermé dans les bornes de la prudence et de la loi?

Le roi met, comme il l'a dit lui-même ; toute sa confiance dans M. de la Fayette : Philippe mettroit la sienne dans M. Lameth ; l'amitié est libre dans ses choix. Mais ce choix du prétendant, si toutes fois il a jamais prétendu à la couronne ; ce choix du prétendant vaudroit-il l'autre ? Est-ce là sagesse et la prudence qui caractérisent M. Charles Lameth ? Se seroit-il tiré des dangers de la révolution et de sa place, comme M. la Fayette, en voulant l'ordre et l'exécution de la loi ? auroit-il su, comme lui, ménager tous les esprits, avoir pour soi la masse du peuple, contenter même ceux qu'il n'aime pas : je n'en crois rien. Restons donc comme nous sommes, et félicitons-nous d'avoir Louis XVI et la Fayette.